



Mission d'Information et d'Évaluation sur « Paris 50° »

Préconisations du groupe Paris en Commun

90 PEC 1.a. La ville bioclimatique: urbanisme et patrimoine Le rafraîchissement de la Ville s'accompagne du développement de zones ombragées et débitumées. Aussi, le groupe PEC propose que les aménagements en pleine-terre soient privilégiés à l'occasion de chaque rénovation de voirie. Les plantations actuelles et nouvelles devront atteindre un bon niveau de Canopée (avec un haut niveau de feuillage) avec un travail de taille/élagage permettant un ombrage plus important sur la chaussée. La systématisation de l'arrosage automatique doit être de mise pour permettre le maintien en vie des végétaux et des effets positifs qu'ils apportent.

57 PEC 1.a. La ville bioclimatique: urbanisme et patrimoine Avec ses 1200 fontaines, Paris est la ville la mieux équipée en terme d'accès à l'eau potable dans le monde. Toutefois, ces fontaines sont peu utilisées par les usagers et notamment par les personnes les plus vulnérables. Aussi, le groupe PEC propose de développer une campagne de communication en période de forte chaleur afin d'encourager les habitants à utiliser le réseau d'eau potable dense et en libre-service de la Ville. Le groupe propose également d'installer des brumisateurs dans tous les parcs et jardins et sur les places et placettes

91 PEC 1.b. La renaturation de la ville La présence d'arbres ou de végétalisation dans l'espace public est nécessaire pour lutter contre la chaleur en ville. Cependant, la configuration de certains espaces publics (ruelles, placettes, parcs, plantations contraintes par les réseaux souterrains, etc.) n'offre pas la possibilité de végétaliser. Aussi, afin que les rues, places ou jeux d'enfants dans les parcs restent frais et à l'ombre, le groupe PEC propose l'extension de l'expérimentation de l'installation d'ombrières déjà menée l'été dernier dans le 12ème arrondissement (dans le cadre du plan Paris Frais). En parallèle, il semble pertinent d'inciter à la création d'un nouvel équipement qui pourrait combiner ombrière et brumisateur, voire production d'énergie solaire.

136 PEC 1.c. La transformation du bâti Alors que les habitants du parc social partent peu en vacances l'été, le "confort d'été" doit devenir un axe prioritaire du plan de réhabilitation des logements (40% du parc de la Ville sera réhabilité d'ici 2030). Aussi, le groupe PEC propose qu'une discussion soit engagée avec les architectes pour généraliser l'installation d'occultants dans le parc social et que les combles ainsi que les toits soient en priorité traités.

137 PEC 1.c. La transformation du bâti Les toits en zinc sombre font partie du patrimoine architectural et de l'esthétique de la ville. Toutefois, ils sont peu isolants et participent à la hausse des températures dans les habitations. Aussi, le groupe PEC propose d'encourager la création de terrasses et la végétalisation des toitures quand cela est possible, et, à plus long terme, de réfléchir au remplacement des toits en zinc par des matériaux d'imitation qui pourraient également accueillir des panneaux solaires. Les autres toits doivent, quand cela est possible, accueillir des dispositifs d'énergies renouvelables, de la végétalisation ou être transformés en « cool roofs », c'est-à-dire des toitures qui utilisent des revêtements aux propriétés hautement réfléchives.

135 PEC 1.c. La transformation du bâti Afin de limiter les hausses de température dans les bâtiments recevant du public (par l'intrusion de la lumière et de l'ensoleillement) le groupe PEC propose de généraliser l'installation d'occultants sur les façades des établissements scolaires, EHPAD et crèches et autres établissements accueillant un public sensible.

163 PEC 1.d. Des mobilités plus résilientes La forte concentration d'ozone dans l'atmosphère représente un réel danger pour la santé humaine, en matière de maladies respiratoires et cardiovasculaires. Par ailleurs, de fortes concentrations en ozone peuvent être rencontrées lors des périodes de canicule. En Île-de-France, les gaz rejetés par la circulation routière accroissent le phénomène, selon AirParif. C'est pourquoi le groupe PEC propose qu'à Paris, la restriction de la circulation des véhicules individuels thermiques les plus polluants en période de canicule et de pic de pollution devienne une compétence de la Maire de Paris. Cela vise aussi à améliorer le bien-être avec un air plus sain pendant des périodes caniculaires au cours desquelles un air « sale » peut être plus particulièrement pénible.

164 PEC 1.d. Des mobilités plus résilientes L'usage de voitures individuelles lors des vagues de chaleur augmente la température dans la ville en plus d'augmenter la pollution. Les transports en commun permettent non seulement les déplacements entre le domicile et le travail mais permettent également aux touristes, nombreux en été, période durant laquelle les épisodes de canicule sont fréquents, de visiter Paris et sa région. Le groupe Paris en Commun suggère que l'utilisation des transports en commun soit fortement encouragée et, comme c'était le cas jusqu'en 2017, lors des épisodes de forte pollution atmosphérique, que l'ensemble des transports en commun soient gratuits lors des épisodes de forte chaleur. Il conviendrait également que les transports en commun puissent offrir un meilleur confort climatique à l'ensemble des voyageurs.

176 PEC 1.e. Les réseaux critiques -Des solutions énergétiques de rafraîchissement écologique Le réseau de froid exploité par Fraicheur de Paris permet de réduire les émissions de CO2 de 50% par rapport à un système de climatisation autonome, avec une efficacité deux fois supérieure. Cependant, lors du processus de refroidissement, de la chaleur fatale est dégagée (eau chaude rejetée dans la seine).

Aussi, le groupe PEC propose que les établissements municipaux recevant du public (crèches, écoles, EHPAD, bibliothèques, mairies...) soient raccordés au système de refroidissement de Fraîcheur de Paris en priorité dans les quartiers les plus denses de Paris. Par ailleurs, il pourrait être intéressant qu'une étude soit menée afin de conduire une expérimentation sur la réversibilité du réseau de la CPCU qui est plus développé sur le territoire parisien que celui de Fraicheur de Paris, présent majoritairement dans l'ouest parisien. Enfin, il conviendrait que la CPCU et Fraicheur de Paris travaillent plus systématiquement ensemble afin que la chaleur dégagée par Fraicheur de Paris soit réutilisée par la CPCU pour chauffer et réciproquement. Une réflexion pourrait être menée sur le raccordement systématique des nouveaux logements sociaux à la CPCU.

216 PEC 2.a. Une priorité : les publics vulnérables Les personnes vulnérables (enfants en bas âge, personnes âgées, personnes en situation de handicap, femmes enceintes) sont les premières victimes des vagues de chaleur. Afin de les mettre à l'abri, le groupe Paris en Commun propose d'ouvrir des salles municipales comme les gymnases ou des écoles l'été pour offrir un temps de repos dans un lieu rafraîchi. Par ailleurs, pour les personnes en situation de rue, le groupe Paris en Commun propose de développer des maraudes spécifiques et d'amplifier la communication sur la potabilité de l'eau distribuée par les fontaines. Par ailleurs, il semble nécessaire d'interpeller le Préfet de Police, représentant de l'Etat, afin que soit organisée la mise à l'abri des personnes à la rue en cas de vague de chaleur. Le déclenchement du Plan Canicule pourrait conduire à l'ouverture d'espaces rafraîchis à destination des personnes en situation de rue sur le modèle du Plan Grand Froid.

215 PEC 2.a. Une priorité : les publics vulnérables Depuis 2014, certains parcs et jardins parisiens sont ouverts 24h sur 24 durant la période estivale. Cette mesure rencontre un véritable succès. C'est pourquoi le groupe PEC propose, en concertation avec les organisations syndicales, de poursuivre et d'amplifier cette mesure avec l'ouverture 24h sur 24 de nouveaux espaces verts.

248 PEC 2.b. Le monde du travail L'intensité et la durée des vagues de chaleur créant des canicules extrêmes a pour premier effet d'élargir le spectre des victimes potentielles des coups de chaleur. En effet il se peut que, compte-tenu de la répétition des épisodes caniculaires d'intensité faible, la population active ne prenne pas au sérieux les risques de présenter un coup de chaleur dans un environnement professionnel ou les transports. Le groupe PEC pense qu'il est nécessaire d'interdire certaines activités (par exemple chantier, travaux sur les toits, travail auprès d'une source chaude comme les boulangers...) pendant certaines heures de la journée et de les reporter à des horaires matinaux ou nocturnes. Pour l'ensemble de la population la limitation des efforts physiques, y compris pour les personnes en bonne santé, est nécessaire. La limitation des déplacements, des horaires décalés ou le télétravail peuvent faire partie de ces recommandations.

262 PEC 2.c. L'école et l'enseignement supérieur Lors des périodes de fortes chaleurs, les organismes des adultes et des enfants sont soumis à un stress thermique qui les rend plus vulnérables en termes de santé physique et mentale. Aussi, le groupe PEC propose d'étudier, en partenariat avec l'Éducation Nationale, la possibilité d'organiser des activités pédagogiques en l'extérieur dans les parcs, jardins et bois de Boulogne et de Vincennes.

263 PEC 2.c. L'école et l'enseignement supérieur La débitumisation des cours d'écoles permet de réduire les îlots de chaleur et donc la température dans les cours, en été. De plus, la présence de végétaux permet de créer des zones ombragées. Aussi le groupe PEC propose de poursuivre le développement des cours Oasis, des rues aux écoles et de la végétalisation des écoles, crèches, etc.



275 PEC 2.d. Les pratiques sportives et culturelles Pour permettre au plus grand nombre d’habitants de se baigner, la Mairie de Paris organise chaque été, depuis 2017, une aire de baignade dans le bassin de la Villette qui rencontre un large succès. De plus, l’organisation des JOP 2024 va permettre la création d’aires de baignade dans le fleuve. Le Groupe Paris en Commun propose, pour que tous les habitants qui le souhaitent puissent profiter de ces baignades rafraichissantes, de poursuivre la création de baignades urbaines dans le canal et dans la Seine pour s’adapter au changement climatique et aux vagues de chaleur.

337 PEC 3.a. Étendre la gestion de crise : vers une culture du risque et mobilisation citoyenne Enfin, le groupe Paris en Commun propose de créer un livret sur les bonnes pratiques à adopter en cas de forte chaleur. Ce guide pourrait recenser les actions à mettre en place, à son domicile ou lors de ses déplacements, pour vivre au mieux ces épisodes qui sont appelés à se multiplier. Ce guide pourrait être accessible en ligne, dans les mairies et autres lieux municipaux ouverts au public et distribué aux personnes inscrites dans le fichier Chalex.